



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 28 janvier 2026

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
47	56

Date de convocation

22 janvier 2026

**Développement économique
- Territoire d'industrie
Ardèche Drôme Nord –
Convention inter EPCI pour le
portage administratif et
financier de l'étude pour la
création d'une foncière
territoriale**

**N° de la délibération
2026-064**

Secrétaire de séance :
Christiane FERLAY

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit janvier à dix-huit heures trente,
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la l'Espace
des Collines à St-Donat-sur-l'Herbasse sous la présidence de Monsieur Frédéric
SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Sylvain BOSCH, Mme Laëticia BOURJAT, MM. Didier BUFFIERE, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, M. Serge DEBRIE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mmes Muriel FAURE, Christiane FERLAY, MM. Gilles FLORENT, Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORIOT, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Paul BARBARY (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Véronique BLAISE (pouvoir à Mme Marie-Claude LAMBERT), M. Michel BRUNET (pouvoir à M. Alain SANDON), M. Thierry DARD (représenté par son suppléant M. Didier BUFFIERE), Mme Christèle DEFRANCE (pouvoir à M. Pascal CLAUDEL), Mme Myriam FARGE (pouvoir à M. Jean-Paul VALLES), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Bruno FAURE), Mme Béatrice FOUR (pouvoir à Mme Isabelle FREICHE), Mme Dominique LEPAGE (pouvoir à M. Pierre GUICHARD), Mme Agnès OREVE (représentée par son suppléant M. Sylvain BOSCH), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, Mme Amandine DEYGAS, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Laurent MAILLARD, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, Mme Anne SCHMITT.

En 2018, l'Etat, au travers de la mise en place d'un programme national visant à favoriser la reconquête industrielle par les territoires baptisé « Territoires d'industrie », a labellisé la Communauté d'agglomération ARCHE Agglo. Celle-ci faisait partie des 8 EPCI impliqués dans le périmètre du Territoire d'Industrie Ardèche-Drôme. Ces EPCI ont signé un contrat proposant un plan d'actions autour des 4 axes du dispositif : attirer, recruter, innover et simplifier.

Suite au succès de ce programme, le Gouvernement a annoncé le 11 mai 2023 le lancement de la phase 2 du programme « Territoires d'industrie » pour la période 2023-2027, afin de renforcer et d'amplifier la dynamique de réindustrialisation des territoires, au travers de quatre thématiques : l'innovation, la transition écologique et énergétique, le foncier, les compétences.

Huit EPCI du territoire Nord Drôme-Ardèche ont répondu et ont été labélisés (parmi 183 autres territoires) le 9 Novembre 2023 pour la phase 2 de ce programme qui dure jusque fin 2027.

Pour information le Territoire d'Industrie Ardèche Drôme Nord (TI ADN) comprend les EPCI suivants : Communauté de Communes Porte de DromArdèche, Communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo, Communauté de Communes du Val d'Ay, Communauté de Communes du Pays de Lamastre, Communauté d'agglomération ARCHE Agglo, Communauté de Communes Rhône Crussol, Communauté de Communes Val Eyrieux, Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

Depuis septembre 2022, plusieurs intercommunalités ardéchoises et la Banque des Territoires ont engagé une **réflexion commune sur la création d'une foncière territoriale**, afin de répondre aux enjeux croissants de disponibilité du foncier industriel et d'accompagnement des projets économiques.

Cette dynamique a été renforcée à l'issue de la mission « Rebond industriel » menée dans le cadre du programme Territoires d'industrie Ardèche Drôme Nord (janvier 2024), laquelle a mis en évidence une **raréfaction du foncier économique** et des besoins d'investissement immédiats exprimés par près de la moitié des industriels consultés.

Afin de mutualiser les moyens, d'objectiver les besoins et de définir un modèle opérationnel partagé, neuf EPCI (les membres du TI ADN et la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas), le Département de l'Ardèche et la Banque des Territoires ont décidé de conduire conjointement une **étude relative à la création d'une foncière territoriale**, outil stratégique au service de l'attractivité, de la résilience économique et des objectifs de sobriété foncière.

Un projet de cahier des charges est en cours. L'étude devra permettre :

- D'identifier et définir les **domaines d'intervention** pertinents pour la future foncière (économie, habitat, social, tourisme, revitalisation commerciale, etc.).
- De déterminer la **nature juridique** la plus adaptée (SEM, SPL, EPF local, GIP, association, régie, etc.), en tenant compte des objectifs opérationnels, de la **gouvernance** souhaitée et des cadres légaux mobilisables.
- Définir un **périmètre géographique** d'intervention (spécifique, départementale, bi départementale...)
- De proposer un **business model** robuste, incluant notamment :
 - les sources de financement mobilisables ;
 - les modalités de portage et de revente/cession ;
 - les flux financiers prévisionnels ;
 - une analyse de soutenabilité économique.
- D'identifier des **gisements fonciers et immobiliers** susceptibles d'alimenter un premier portefeuille d'interventions pour la foncière.
- De dimensionner les **moyens humains** nécessaires au fonctionnement de la structure, au regard du portefeuille prévisionnel de projets qui lui serait confié.

Portage administratif et financier

La Communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo a été désignée comme collectivité porteuse du portage administratif et financier de cette étude.

Financement

Le Département de l'Ardèche s'engage à contribuer au financement à hauteur de 5 000 €.

La Banque des Territoires s'engage à contribuer au financement à hauteur de 9 000 € (participation équivalente à celle de l'EPCI le plus peuplé à savoir ARCHE Agglo).

Les neuf EPCI ont convenu une répartition du coût restant à leur charge au prorata de la population (INSEE 2022) :

Répartition des coûts par EPCI			
	Population Chiffres Insee 2022	%	Estimation sur la base d'un tarif de 60 000 € TTC
Communauté d'agglomération ARCHE Agglo - AA	59 079	20%	8 998 €
Communauté d'agglomération du Bassin d'Annonay - ARA	50 326	17%	7 665 €
Communauté de communes Porte de DrômArdèche - CCPDA	47 996	16%	7 310 €
Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche - CAPCA	44 163	15%	6 726 €
Communauté de communes du Bassin d'Aubenas - CCBA	40 748	13%	6 206 €
Communauté de communes Rhône Crussol - CCRC	34 874	12%	5 311 €
Communauté de communes Val'Eyrieux - CCVE	12 291	4%	1 872 €
Communauté de communes Pays de Lamastre - CCPL	6 678	2%	1 017 €
Communauté de communes Val d'Ay - CCVDA	5 879	2%	895 €
Total	302 034	100%	46 000 €

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la délibération n°2019-486 du 18 décembre 2019 du Conseil d'Agglomération approuvant le contrat Territoire d'industrie,

Vu la délibération n°2023-587 du 18 octobre 2023 du Conseil d'Agglomération approuvant la participation de la Communauté d'agglomération ARCHE Agglo à la candidature Ardèche Drôme Nord,

Vu la délibération n°2024-197 du 4 avril 2024 du Conseil d'Agglomération la signature de la convention inter EPCI pour la création, le portage et le financement d'un poste de chargé de mission.

Considérant la pénurie de terrains disponibles pour des activités économiques et notamment des activités industrielles alors que la demande reste soutenue ;

Considérant que les friches représentent un potentiel foncier important ;

Considérant les difficultés à financer et à mener rapidement des programmes fonciers et immobiliers pour des projets économiques (ex : friches, densification des ZA etc...) ;

Considérant qu'un outil de gestion du foncier de type foncière pourrait faciliter les démarches de financement et gestion de programmes fonciers et immobiliers ;

Considérant que la Communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo s'est positionnée pour porter administrativement et financièrement l'étude ;

Considérant le projet de convention inter-EPCI ;

Considérant l'avis du bureau du 15 janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré à :

- 56 Voix pour
- 0 Voix contre
- 1 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** la participation d'ARCHE Agglo à l'étude relative à la création d'une foncière territoriale ;
- **APPROUVE** le principe de cofinancement de l'étude par ARCHE Agglo, aux côtés des autres EPCI ;
- **APPROUVE** la clé de répartition de ce cofinancement selon la part de la population des EPCI au regard du territoire (soit 20% pour ARCHE Agglo ce qui représente un coût estimatif d'environ 9 000 €) ;
- **APPROUVE** la signature d'une convention entre les intercommunalités fixant les conditions de portage de l'étude par la Communauté d'Agglomération Annonay Rhône Agglo ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention inter-EPCI ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 28 janvier 2026.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 02/02/2026

Qualité : Le président ArcheAgglo